THIMONNIER

L'INVENTEUR DES MACHINES A COUDRE

Une heureuse invention et un inventeur malheureux

Les machines à aiguille sont sur le tapis. On a bien assez parlé de celle qui découd: parlons un peu de celle qui coud, afin de réclamer en faveur de Saint-Etienne l'honneur de l'avoir vu naître.

Nous disons: l'honneur, car, dans sa sphère d'activité modeste, elle est devenue un instrument universel de progrès en ce sens qu'elle donne à une foule d'ouvriers, mais surtout d'ouvrières, le moyen de suppléer à l'insuffisance ou à la modicité des salaires par la grande quantité d'ouvrage rapidement confectionné.

C'est à Saint-Etienne, en effet, qu'a été construite la première machine à coudre, à Saint-Etienne, où tant d'autres inventions devenues célèbres et populaires ont été créées.

Malheureusement, ce ne sont pas leurs auteurs qu'elles ont enrichis pour le plus grand nombre ; elles ne les ont pas même illustrés. Leurs noms sont aujourd'hui perdus, et il est rare qu'ils émergent de l'oubli comme celui de Thimonnier, l'inventeur de la machine à coudre, dont la veuve a récemment obtenu un secours du gouvernement, à la sollicitation de M. le préfet du Rhône. Encore a-t-il fallu cette circonstance pour mettre en évidence une réputation ignorée jusqu'à ce jour, quoiqu'elle soit fondée sur un très-grand service rendu aux classes ouvrières.

Un mémoire rédigé par un professeur de théorie pour la fabrique, nous a révélé les tristes péripéties de l'existence de Barthélemy Thimonnier.

Fils d'un teinturier, il naquit à l'Arbresle (Rhône) en 1793, et fit d'abord quelques études, dans sa jeunesse, à la Manécanterie de la cathédrale de Lyon, que le cardinal Fesch réorganisait ; mais il dut bientôt les interrompre pour apprendre l'état de tailleur, qu'il exerça à Amplepuis, où ses parents s'étaient fixés en 1795.

Les broderies au crochet que les fabriques de Tarare font exécuter dans les montagnes du Lyonnais et du Forez lui suggérèrent l'idée de construire une machine pouvant à la fois broder les étoffes et coudre les vêtements.

En 1825, poursuivant toujours cette idée fixe, il vient à Saint-

Etienne, où il pensait trouver plus facilement les moyens pratiques de dresser son mécanisme. Quant à son état, il l'exerce pour le compte du tailleur Sabatier, dont l'établissement était sur la place Royale.

Thimonnier était allé se loger à l'écart, dans cette rue des Forges qui conserve aujourd'hui encore l'aspect pittoresque des anciens quartiers plus spécialement affectés aux ouvriers travaillant le fer. Là il se renfermait moins dans l'atelier où sa profession pouvait donner du pain à sa famille que dans un petit bâtiment isolé et ignoré de tous. Malheureusement, le tailleur d'habits ignorait les premières notions de mécanique, et il lui arriva ce qui arrive, dans le même cas, à une foule d'inventeurs ou plutôt de chercheurs : il négligea ses affaires, perdit son crédit, se ruina, et, de plus, s'entendit traiter de *fou*. Mais il ne se laissa ni abattre ni décourager, et poursuivit opiniâtrement ses essais.

En 1829, il était maître de son idée, et en 1830, il prenait, à la préfecture de la Loire, un brevet d'invention pour une machine à coudre au point de chaînette.

A cette époque, M. Beaunier, inspecteur des mines, ayant eu occasion de la voir fonctionner, comprit toute l'importance de la découverte, et emmena Thimonnier à Paris.

En 1831, la maison Germain Petit et Cie montait, rue de Sèvres, pour la confection des vêtements militaires, un atelier de quatre-vingts machines à coudre. dont la direction était confiée à Thimonnier. Mais, alors, les ouvriers ne voyaient dans les machines que de dangereux instruments de concurrence pour la main de l'homme, et souvent, à Paris comme à Saint-Etienne, l'émeute les brisait. C'est ce qui arriva à celles de Thimonnier, dans la capitale de la civilisation. Il fut même obligé de se cacher,

Aujourd'hui, les machines à coudre sont devenues l'objet d'un commerce important. On en trouve des dépôts dans toutes les villes, et leurs innombrables systèmes fonctionnent dans l'ouvroir et l'atelier, dans la mansarde et le salon ; elles répondent, à la fois, à l'utilité et à l'agrément, et leur ingénieux mécanisme se prête à toutes les façons d'ouvrages, de luxe ou de nécessité. — Quand on équipe, comme on l'a fait cette année, des armées formidables, elles livrent en quelques jours, en quelques heures, des quantités de vêtements qui demandaient autrefois des mois entiers pour leur confection partielle, et des milliers de bras.

L'émeute de la rue de Sèvres avait été réprimée et avait même

donné lieu à des condamnations. Cependant, l'atelier était désorganisé et, pour comble de malheur, la société qui l'avait fondé dut se dissoudre quelques mois plus tard, par suite de la mort de M. Beaunier, qui avait chaudement épousé les intérêts de l'inventeur. Ce dernier revint à Amplepuis en 1832.

En 1834, il retourne à Paris et travaille à façon avec sa machine, tout en cherchant à la perfectionner.

En 1836, à bout de ressources, il est obligé de revenir dans son pays à pied, sa machine sur le dos, vivant en route de ce qu'il gagne à la faire fonctionner comme objet de curiosité.

De retour à Amplepuis, il en construit et en vend quelques reproductions dans les localités environnantes. Mais le nom seul de couture mécanique était une cause de défaveur ; le système ne put encore prévaloir.

Le brevet de 1845 constate qu'on obtenait 200 points à la minute. M. A. Magnin, de Villefranche, se charge alors de son exploitation, et Thimonnier, associé avec lui, fabrique dans cette ville des machines au prix de 50 fr. la pièce.

Bientôt après, les deux associés prennent un brevet de perfectionnement pour l'*appareil couso-brodeur*, pouvant faire des cordons, coudre et broder toutes sortes de tissus, depuis la mousseline jusqu'au drap et au cuir, et donnant 300 points à la minute : une aiguille tournante permet de broder les ronds et les festons sans tourner l'étoffe. La maison prend ensuite, le 9 février 1848, une patente anglaise pour son appareil, construit dès lors en métal et avec précision.

La révolution qui éclate peu de jours après met obstacle à l'exploitation des brevets. Thimonnier va passer quelques mois en Angleterre, où la patente est cédée à une compagnie de Manchester, et revient en 1849.

Envoyée à l'Exposition universelle de Londres en 1851, sa machine, par une incroyable fatalité qui s'est plusieurs fois rencontrée dans d'autres circonstances, resta entre les mains du correspondant et n'arriva qu'après l'examen du jury. Les premiers essais de perfectionnement que les Américains y avaient apportés, les machines à deux fils et à navette d'Elias Howe, avaient pris la place et le rang qui lui revenaient surtout par droit d'ancienneté d'origine. Dès 1832, Thimonnier avait essayé ce dernier genre de mécanisme, et en 1856 il s'en occupait encore. Mais trente ans de travail, de lutte et de misère l'avaient épuisé.

Il mourut malheureux à Amplepuis, le 5 août 1857, à l'âge de 64 ans.

Afin de réparer, dans une juste mesure, par un hommage posthume, les injustices du sort, on aurait au moins dû remplacer le nom composé et long à prononcer de *machine à coudre* par la simple désignation de *Thimonnière.*

Mémorial de la Loire. PIEAUD.

La vie a été rude pour le pauvre inventeur ; aujourd'hui qu'il est mort, voilà que la réhabilitation arrive. Comme Jacquard, on voulait le tuer de son vivant ; cela se comprend, on n'organise des triomphes qu'aux gagneurs de batailles. Comme à Jacquard, il est question de lui ériger une statue, à lui, mort dans les ennuis, les soucis et la misère.

Ce n'est point un conte, point une exagération.

On lit dans le Journal de Lyon,

COMITÉ THIMONNIER

Revendication de la Machine à coudre comme invention française.

« Une souscription nationale sera très-prochainement ouverte à Lyon et dans toute la France, par le comité de l'œuvre Thimonnier, et sous le patronage de la Société des sciences industrielles de Lyon.

« Cette souscription aura pour but :

« 1° De faire connaître en France et dans le monde entier, que Barthélemy Thimonnier, né à l'Arbresle (Rhône), en 1793, est le véritable inventeur de la machine à coudre pratique.

« 2° De réunir les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de cette œuvre de revendication et publier une biographie del'inventeur, une histoire de la machine à coudre, ensuite produire les documents officiels, tels que brevets. rapport du jury, actes d'association, etc.

« 3° De faire œuvre de réparation envers notre compatriote Barthélemy Thimonnier, en signalant les services rendus à l'industrie par l'inventeur méconnu de la machine à coudre à fil continu ; en venant en aide aux enfants de Thimonnier, aujourd'hui dans une position peu aisée, leur père étant mort, comme la plupart des inventeurs, dans un état voisin de la misère :

« 4° D'élever sur une des places publiques de Lyon, un monument à Thimonnier.

« Notre ville possède déjà la statue de Jacquard, un de ses enfants. Que tout Français soucieux des gloires industrielles de son pays ap-

porte son offrande, et qu'à côté de Jacquard, l'inventeur du célèbre métier qui porte son nom, s'élève la statue de Thimonnier, un autre enfant de Lyon, inventeur d'une machine non moins célèbre : la machine à coudre.

Les membres du Comité.

« BARBIER, BONNAZ, CHANAL, CROQUEFER, DESPREZ, Emile DOUÉ, GABUT, HÉLIE, HURTU et HOUTIN, LECOMTE, MEYSSIN, MOLLIÈRE, PASCALIS, WEBER.

—

« Voici un trait qui honore les fabricants de machines à coudre qui assistaient aux funérailles de la veuve Thimonnier, inventeur de cette machine : le soir réunis dans un banquet, ils ont décidé qu'une somme de dix mille francs souscrite par eux serait remise aux enfants de Thimonnier.

« Naturellement, au banquet comme aux funérailles, on a beaucoup parlé de l'inventeur de la machine à coudre.

« Thimonnier, bien que peu favorisé de la fortune, partageait volontiers le peu qu'il avait avec les malheureux. On racontait que pour adoucir la misère d'un de ses voisins, il se levait la nuit et portait chez lui, en cachette de sa femme dont il craignait les remontrances, les provisions de son ménage.

« Les inventions de Thimonnier ne se sont pas bornées à la machine à coudre ; c'est lui qui a eu l'idée première du vélocipède, et bien que son appareil n'ait pu être appliqué, c'est son mécanisme qui plus tard a été employé pour ces instruments de locomotion ; ses amis se souviennent encore de lui avoir entendu parler d'un moyen de souder le cuivre à froid ; mais il ne reste rien de cette découverte.

« Ajoutons que Thimonnier appartenait par sa mère à une famille d'inventeurs et plusieurs de ces ancêtres se sont fait remarquer au siècle dernier par leurs aptitudes mécaniques »

L'envie contre lui n'est pas morte, cependant ; à l'Exposition universelle de Lyon, un buste modeste dressé à côtés de ses machines à coudre, a soulevé une tempête de la part des Américains. Raison de plus pour que nous ses compatriotes, nous prenions sa défense, et que nous réclamions pour lui la priorité qu'il mérite. Déjà des hommes de cœur se sont mis en avant ; appuyons-les, qu'on ne dise pas que dans notre patrie on n'honore les hommes illustres ni vivants ni morts.

A. V.